

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEUZAIN-SUR-LOIRE

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire, dûment convoqué le 15 novembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des fêtes à Onzain, sous la présidence de Pierre OLAYA, Maire de Veuzain-sur-Loire.

-----  
Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du dernier conseil. Il n'y a pas de remarque. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir que le conseil municipal lui a confiées.

## **2024/094 Election du Maire délégué de Veuves**

Monsieur le Maire expose que madame Nicole Le Bellu, a remis sa démission en tant que maire déléguée de Veuves mais souhaite rester conseillère municipale.

Madame Le Bellu ne sera donc plus adjointe au maire, titre qu'elle avait de droit en tant que maire déléguée. Monsieur le Maire rappelle aussi que madame Le Bellu demeure conseillère communautaire car elle a été élue au suffrage universel direct aux dernières élections municipales de mars 2020.

Nous devons procéder par conséquent à une nouvelle élection du maire délégué de Veuves.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats.

Les candidatures suivantes ont été présentées : Madame Marie CLÉMENT et Monsieur Gilles LEROUX.

Chaque Conseiller Municipal a voté. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS - NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS

Marie CLÉMENT : 21 voix (vingt-et-une voix)

Gilles LEROUX : 6 voix (six voix)

**Madame Marie CLÉMENT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée Maire de la commune déléguée de Veuves et a été immédiatement installée.**

## **2024/095 Avenant à la convention de mise à disposition de services ou parties de services techniques municipaux pour l'exercice de compétences communautaires**

Monsieur le Maire expose qu'une convention est déjà mise en place avec Agglopolys afin de mettre à disposition des agents des communes membres pour l'exercice de compétences communautaires. Pour la commune de Veuzain-sur Loire, il s'agit plus précisément de l'entretien de proximité et curatif des voiries communautaires (y compris des zones d'activités).

**Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **approuver la convention ad-hoc et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à la signer**

*Décision* : adoptée à l'unanimité

## **2024/096 Projet d'inclusion numérique et demande de subvention**

Yves Lecuir expose que nous avons postulé à un appel à projets lancé par l'Etat et le Conseil Régional intitulé « Inclusion et médiation numérique pour toutes et tous ».

Notre projet est porté par l'Espace France Services et consiste en l'organisation d'ateliers collectifs autour de tablettes numériques. Ces ateliers sont ouverts à tous et sont gratuits. Le 22 octobre dernier, nous avons appris que notre candidature a été retenue.

**Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **approuver le projet d'organisation d'ateliers collectifs autour de tablettes numériques dans le cadre du dispositif « inclusion et médiation numérique pour toutes et tous »,**
- **approuver le plan de financement ci-joint de cette opération, sur la période 2024-2026,**

Dépenses (HT)	Recettes (HT)
▪ Acquisition de matériel : 6 000,00 €	▪ CPER AAP : 21 600,00 €
▪ Animation des ateliers : 30 000,00 €	▪ Autofinancement : 14 400,00 €
<b>Montant total : 36 000,00 €</b>	<b>Montant total : 36 000,00 €</b>

- **autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.**

*Décision* : adoptée à l'unanimité

#### **2024/097 Décision modificative n°1 (budget commune)**

Yves Lecuir explique qu'il s'avère nécessaire de réaliser des virements de crédits pour le bon équilibre du budget de la Commune. Ce ne sont que des jeux d'écriture, il n'y a pas d'impact financier. Cela concerne l'affectation des travaux en régie en investissement. Le détail de la décision modificative n°1 se situe en annexe 2.

**Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **approuver la décision modificative budgétaire n°1 détaillée ci-après.**

*Décision* : adoptée à l'unanimité

#### **2024/098 Création d'une servitude de passage de réseaux**

Il s'agit d'une régularisation car le réseau d'évacuation des eaux de pluies est effectif depuis de nombreuses années. Le plan de passage du réseau se situe en annexe 3.

**Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

- **accorder une servitude de canalisations, fluides et réseaux, au profit de la commune de Veuzain-sur-Loire, sur la parcelle H 136, appartenant à madame Béatrice Bossard, située au 36 Route de Chambon à Onzain.**
- **prendre à sa charge les frais de nettoyage de ce réseau,**
- **mandater Maître Denis à Blois pour représenter la commune dans la création de cette servitude,**
- **autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents à cette affaire.**

*Décision* : adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 20h30.